

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de collecte et de traitement des déchets

2021



Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le

ID : 029-242900710-20220929-202209CO8811-DE

SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
<i>I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets</i>	5
A – Territoire desservi	5
B – L'organisation de la collecte des déchets	5
1 - Les ordures ménagères	5
2 - Les autres déchets ménagers	7
<i>II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets</i>	9
A – Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	9
B – Les déchets recyclables de collecte sélective	10
C – Les tonnages traités	10
D – Evolution des collectes	13
E – La qualité des déchets de collecte sélective (les taux de refus)	16
F- Mode et taux de valorisation des déchets	16
LES INDICATEURS FINANCIERS	17
<i>I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères</i>	17
A – Les coûts de pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères	17
B – La redevance	18
1 – Les tarifs	18
2 – Le produit de la redevance perçu en 2021	18
<i>II – Indicateurs relatifs au déchets recyclables (Collecte sélective)</i>	19
A – Les coûts de collecte et traitement des différents flux de déchets recyclables par prestataire :	19
B – les recettes perçues :	19
<i>III – Indicateurs relatifs aux déchets collectés en déchèterie</i>	20
A – Les tarifs appliqués aux dépôts des professionnels	20
B – Les coûts de gestion des déchets collectés en déchèterie	20
C – Les recettes perçues pour les déchèteries	20
<i>III Tableau récapitulatif des coûts des différents déchets et comparaison</i>	21
<i>IV – Indicateurs relatifs au compte administratif 2021</i>	22
A – LE FONCTIONNEMENT	22
B – L'INVESTISSEMENT	23
<i>Lexique</i>	24

INTRODUCTION

La Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information donnée aux usagers.

Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, impose au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce décret définit également le contenu du rapport et fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

Le présent rapport sera :

- transmis pour information au représentant de l'Etat dans le département,
- transmis aux mairies des 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,
- tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des Communes membres.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

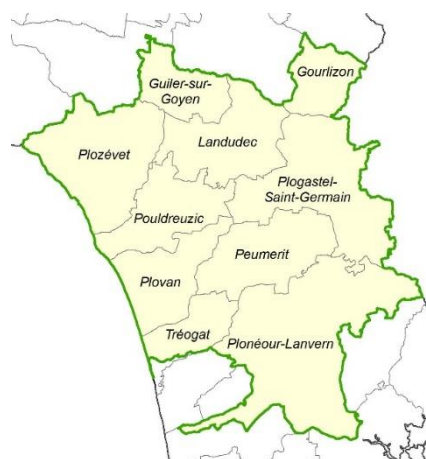
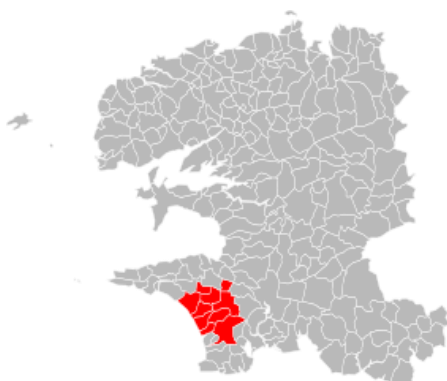
I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

A – Territoire desservi

Le Haut Pays Bigouden, c'est :

- **10 communes** situées dans le département du Finistère dont 4 littorales PLOVAN, PLOZEVET, POULDREUZIC et TREGAT
- **18 210 habitants.**

Situation géographique de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden dans le département du Finistère et carte des communes de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden



B – L'organisation de la collecte des déchets

1 - Les ordures ménagères

En 2021, la production d'ordures ménagères sur le territoire de la CCHPB est de **4257.14 tonnes soit 234 kg /habitant.**

Le temps annuel de collecte est d'environ 3400H pour 62 590 km parcourus sur le territoire.

La totalité des ordures ménagères produite par la population de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est collectée en conteneurs collectifs. Le parc est composé exclusivement de conteneurs de 660 litres :

- 912 points composés d'un ou plusieurs bacs collectifs
- un parc d'environ 1650 conteneurs

⇒ Opération de lavage

Les bacs 660L sont lavés annuellement en régie avant la saison estivale sur une période de 5 semaines.

⇒ Fréquence de collecte

En période estivale, le front de mer est collecté de 3 à 6 fois par semaine.

Le reste de l'année, les bourgs de Plonéour-Lanvern, de Plouharnel, de Landudec, de Plogastel-Saint-Germain et de Gourlizon sont collectés 2 fois par semaine. Les autres secteurs du territoire sont collectés une fois par semaine.

⇒ Horaires de collecte

- Dès 6 heures du matin du lundi au samedi en été (juillet et août)
- Dès 6 heures du matin du lundi au vendredi le reste de l'année

⇒ Moyens matériels

3 « camions benne » de 26 tonnes chacun d'une capacité moyenne de 12 tonnes de charge utile (dont un camion de secours).



Véhicules de collecte des déchets (V.C.D) de 12 tonnes de charge utile

267 jours de collecte en 2021.

⇒ Moyens humains

Chaque véhicule de collecte est composé de 1 chauffeur et de 2 ripeurs

Le service est composé d'un chef d'équipe et d'un responsable de service.

⇒ Analyse des flux : impact du tourisme sur les tonnages

Moyennes saisonnières (en tonnes)					
	2017	2018	2019	2020	2021
Pleine saison : juillet et août	869.38	878.12	840.54	831.92	859.26
Mi-saison : avril à juin et septembre	1390.59	1366.50	1343.38	1368.25	1385.56
Hors-saison : le reste de l'année	1959.77	1959.62	1928.26	1995.45	2012.22

Les moyennes par mois :

- Juillet et août : 429.63 tonnes/mois (415.96 tonnes/mois en 2020)
- Avril, mai, juin, septembre : 346.39 tonnes/mois (342.06 tonnes/mois en 2020)
- Hors saison : 335.37 tonnes/mois (332.57 tonnes/mois en 2020)

⇒ Pesée des professionnels

Pour permettre une facturation des professionnels en fonction de leur production de déchets, les trois véhicules de collecte des déchets sont équipés d'un système de pesée embarqué. **525.81 tonnes** ont ainsi été facturées aux professionnels (hors facturation des professionnels au forfait) ce qui représente 12 % de la production totale des ordures ménagères.

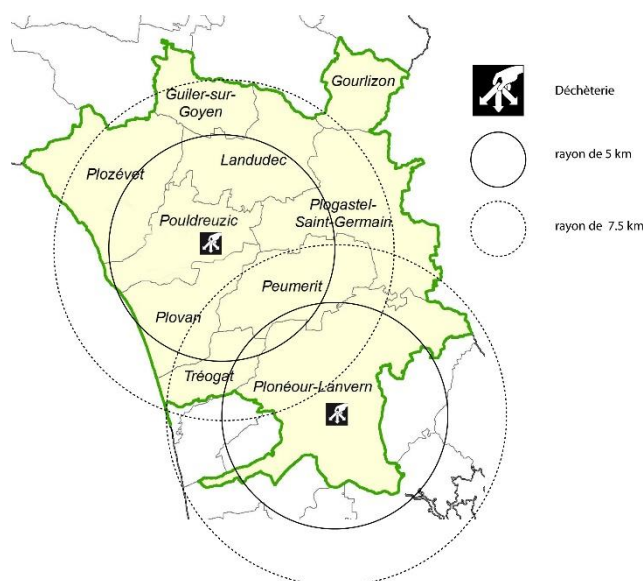
2 - Les autres déchets ménagers

⇒ La collecte en déchèterie

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dispose de deux déchèteries :

une sur la commune de Plonéour-Lanvern ouverte en avril 2012. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 13H30 à 17H30 et le samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30. La deuxième déchèterie se situe sur la commune de Pouldreuzic, lieu-dit Méot sur la route de Quimper. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30.

Les professionnels n'ont accès qu'à la déchèterie de Pouldreuzic, celle de Plonéour-Lanvern étant réservée aux particuliers.



Localisation des deux déchèteries du Haut Pays Bigouden

⇒ Déchets acceptés en déchèterie



Au-delà de 1m³, le dépôt des déchets végétaux, encombrants, incinérables, bois et gravats sont payants pour les professionnels (12 €/m³ pour les déchets végétaux, 20 €/m³ pour les gravats et le bois, 30 €/m³ pour les encombrants et incinérables).

⇒ Les points environnement

Pour des raisons de coût de collecte, les emballages recyclables des habitants du haut pays bigouden sont collectés uniquement en point d'apport volontaire. Chaque commune dispose d'un Point Environnement.

Déchets collectés (selon les points):

- verre
- textiles
- multimatériaux
- papiers, carton

Mode de collecte : apport volontaire des ménages et des professionnels et dépôt en colonne (verre et multimatériaux), benne (cartons et papiers).

⇒ Les autres points de collecte : les points d'apport volontaire

Il s'agit de colonnes, disposées à des points stratégiques en complément de celles présentes aux points environnement (une colonne jaune multimatériaux doublée d'une colonne à verre sur chaque point).

Collecte sélective (point environnement + point d'apport volontaire)		
Flux	Points	Colonnes
Verre	158	177
Multimatériaux	142	172
Benne cartons, papiers, magazines, journaux	13	14

La CCHPB est dotée d'une colonne multimatériaux pour **105 habitants** et d'une colonne verre pour **102 habitants**.

Les colonnes sont lavées annuellement par les agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Certaines entreprises ou administrations (établissements d'hébergement, restaurants,...) sont équipées également de colonnes de tri, colonnes à verre et de bennes carton :

Nombre d'établissement équipés de colonnes de tri	
Flux	Nombre
Colonnes à verre	29
Colonnes multimatériaux	18
Benne carton	2

⇒ Moyens humains :

2 agents d'accueil en déchèterie représentant 2 ETP (dont 12h par semaine dédiées à l'entretien des points d'apport volontaire et des points environnement) + 0.87 ETP pour l'ouverture des déchèteries les lundis et lors des remplacements.

⇒ Collecte des encombrants en porte à porte

La CCHPB a organisé une collecte des déchets encombrants au cours du mois d'octobre 2021. Cette collecte est payante, un forfait de 10 € par déplacement auxquels s'ajoutent 18 € de traitement au-delà d'un m³ collecté.

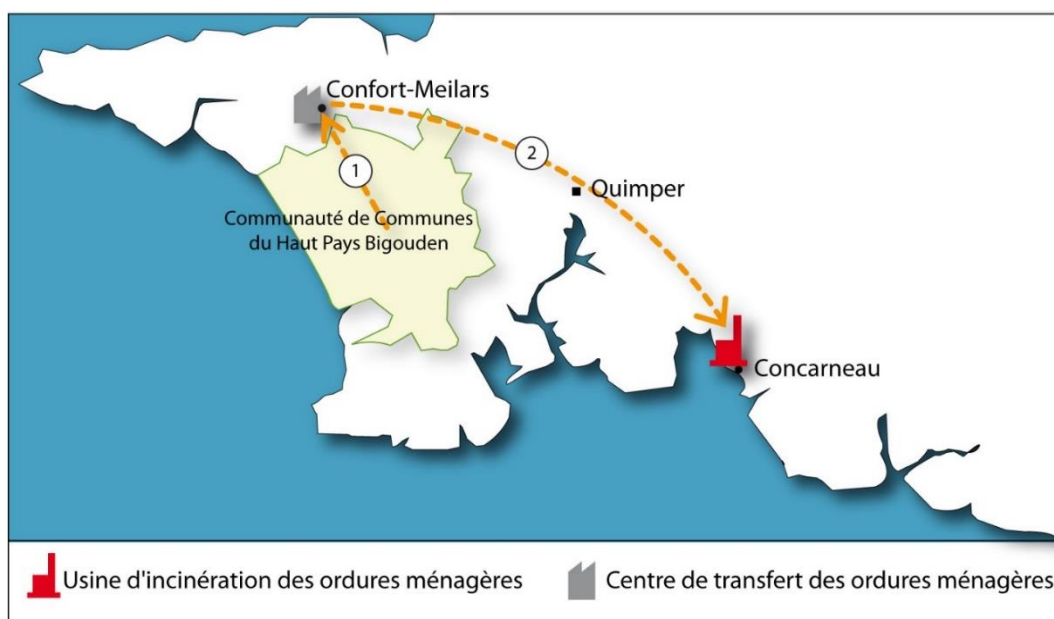
- **15 demandes** d'enlèvement enregistrées en 2021
- 22 h de collecte + 2H de travail administratif
- Environ 18 m³ d'objets collectés (encombrants, électroménager, bois, ferraille...)

II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

A – Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Ces déchets sont acheminés dans un premier temps par les bennes du service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au centre de transfert de Confort-Meilars géré par VALCOR qui regroupe également les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté. Ils sont ensuite acheminés à l'unité de valorisation énergétique (UVE) à Concarneau par semi-remorque gérée également par VALCOR.

Destination des OMR collectées



Poste de pilotage du chargement des fours à l'U.V.E de Concarneau et vue extérieure de l'U.V.E.

Le rapport annuel sur le traitement et la valorisation des déchets du syndicat VALCOR est disponible au téléchargement sur le site internet du syndicat à la rubrique « documentation » : <http://www.valcor.fr/documentation/>

B – Les déchets recyclables de collecte sélective

Les flux suivants :

- multimatériaux (emballages plastiques, briques, emballages métalliques et aluminium, cartonnettes, papiers)
- cartons et JMR (journaux, magazines, revues)

sont acheminés au centre de regroupement de Pouldreuzic (également utilisé par la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et par Douarnenez Communauté) puis dirigés au centre de tri de Fouesnant pour être triés.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden était propriétaire et assurait l'exploitation du centre de transfert des déchets recyclables de Pouldreuzic. Un agent était présent 32h par semaine. Le centre de transfert a fermé le 30 avril 2021.

En 2021, le centre de transfert de Pouldreuzic a réceptionné 1209.51 tonnes de déchets recyclables dont 30 % en provenance du Haut Pays Bigouden. L'exploitation u centre de transfert a pris fin au 1^{er} mai 2021.

C – Les tonnages traités

⇒ Les ordures ménagères résiduelles

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles et refus de tri collectés en 2021 est de **4387.12 tonnes** (4257.14 tonnes pour les OMR et 129.98 tonnes pour les refus de tri).

FLUX	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Kg / hab (2021)	Taux variation 2020 à 2021	Indice (base 100 pour l'année 2010)
OM + refus de tri	4387.12	4313.15	236.6	+ 2%	94.8

⇒ Les déchets recyclables de collecte sélective

Nombre d'habitants pris en compte : 18 210

FLUX	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Kg / hab (2021)	Taux variation 2020 à 2021	Indice (base 100 pour l'année 2010)
Multimatériaux	806.12	745.04	43.5	+ 8.2 %	169.6
Corps plats (cartons, JMR)	383.48	329.26	20.7	+ 16.51 %	169.6
Verre	1157.23	1092.85	62.4	+ 5.9 %	112.1

⇒ Les déchets ménagers collectés en déchèterie

Matériaux	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Kg / hab (2021)	Taux variation 2020 à 2021	Indice (base 100 pour l'année 2010)
Batteries	9.48	7.48	0.5	+ 26.7 %	97

Bois	1115.64	961.75	60.2	+ 10 %	178.2
DASRI (en kg)	750.04	452.65	0.040	+ 65.7 %	364.1
DDS	37.32	36.98	2	+ 0.9 %	162.6
Déchets végétaux	3749.73	3125.32	202.3	+ 20 %	89.4
DEEE	213.02	174.88	11.5	+ 21.8 %	156.4
Encombrants	516.42	505.70	27.9	+ 2.1 %	114.9
Gravats	2874.39	2473.31	155	+ 16.2 %	234.8
Incinérables	636.22	574.68	34.3	+ 10.3 %	254.6
Lampes et tubes (en kg)	1318	545	0.071	+ 141.8 %	588.4
Métaux	437.30	426.10	23.6	+ 2.6 %	157.7
Mobilier	531.06	488.58	28.6	+ 8.7 %	
Piles (en kg)	2012	1595	0.10	+ 26.1 %	113
Pneumatiques	14.44	10.96	0.8	+ 31.8 %	384

Données non disponibles : Données non disponibles

⇒ Répartition des tonnages par déchèterie :

Matériaux	déchèterie de Plonéour-Lanvern	déchèterie de Pouldreuzic
Batteries	32 %	68 %
Bois	25.6 %	74.4 %
DASRI	55.6 %	44.4 %
DDS	40.8 %	59.2 %
DEEE	38.7 %	61.3 %
Déchets végétaux	28.5 %	70.5 %
Encombrants	33.2 %	66.8 %
Gravats	19.7 %	80.3 %
Incinérables	39.7 %	60.3 %
Lampes et tubes	36.8 %	63.2 %

Métaux	35.4 %	64.6 %
Mobilier	46.5 %	53.5 %
Piles	47.6 %	52.4 %
Pneumatiques*	0 %	100 %

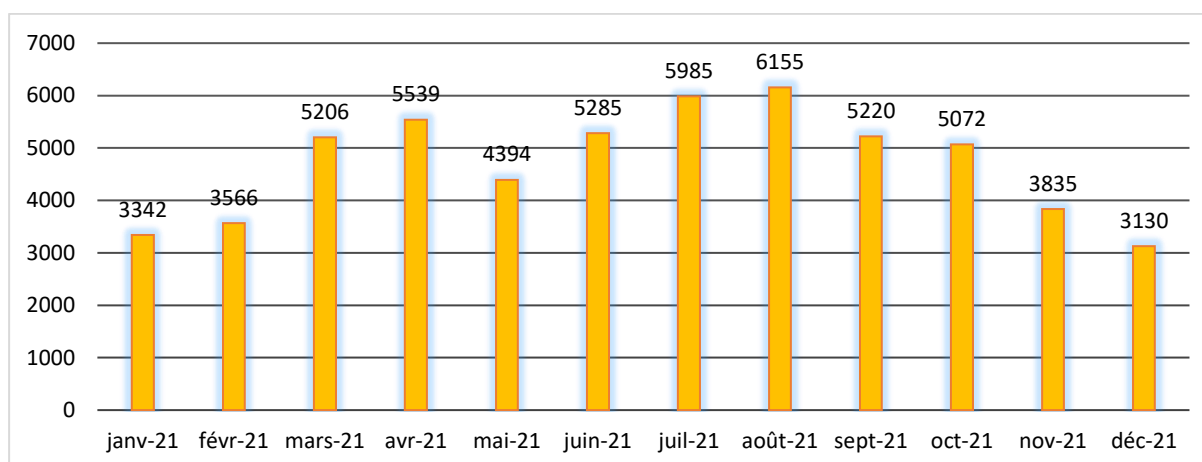
* Les pneumatiques sont collectés uniquement à la déchèterie de Pouldreuzic

⇒ Fréquentation de la déchèterie de Plonéour-Lanvern

La déchèterie de Plonéour-Lanvern est équipée d'une boucle de comptage permettant de connaître précisément les flux d'usagers. Ainsi, entre 2020 et 2021 **la fréquentation a augmenté de 26 %**. Il est à souligner que la déchèterie, en 2020 avait été fermée du 17 mars au 12 mai 2020 en raison du premier confinement national pour raison sanitaire.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fréquentation annuelle (en nombre de passages)	50 232	51 449	52 910	54 268	44 563	56 728

Nombre de visites mensuelles de la déchèterie de Plonéour-Lanvern en 2021

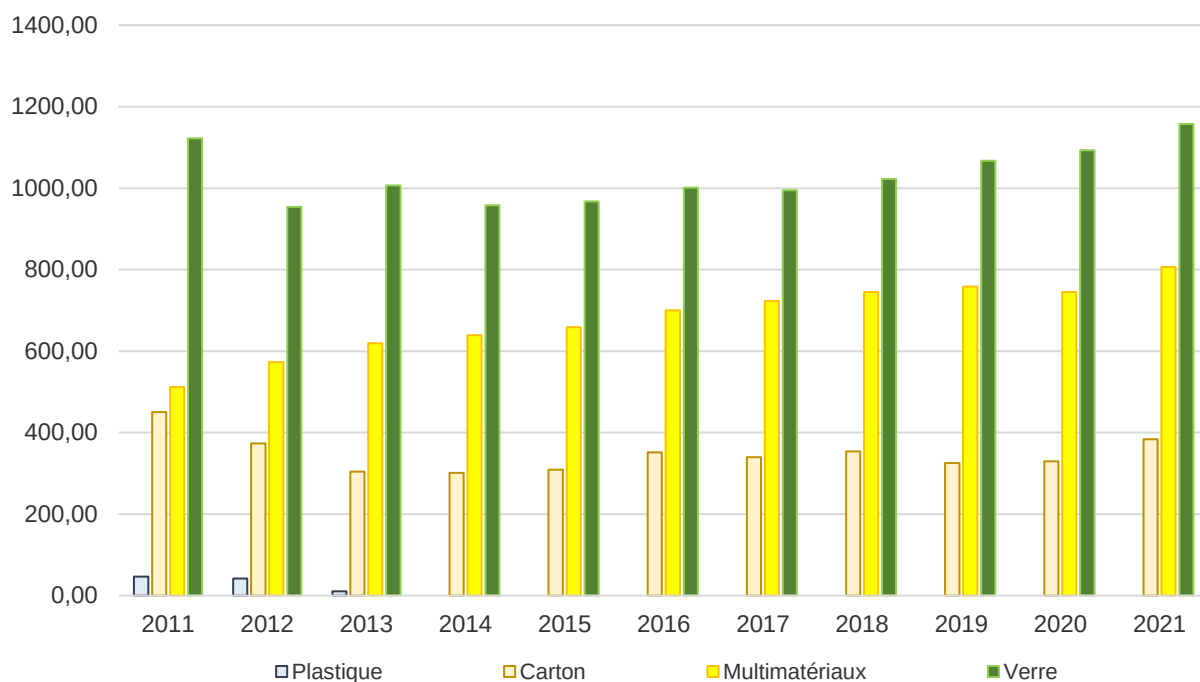


Vues panoramiques des déchèteries communautaires de Plonéour-Lanvern et de Pouldreuzic :

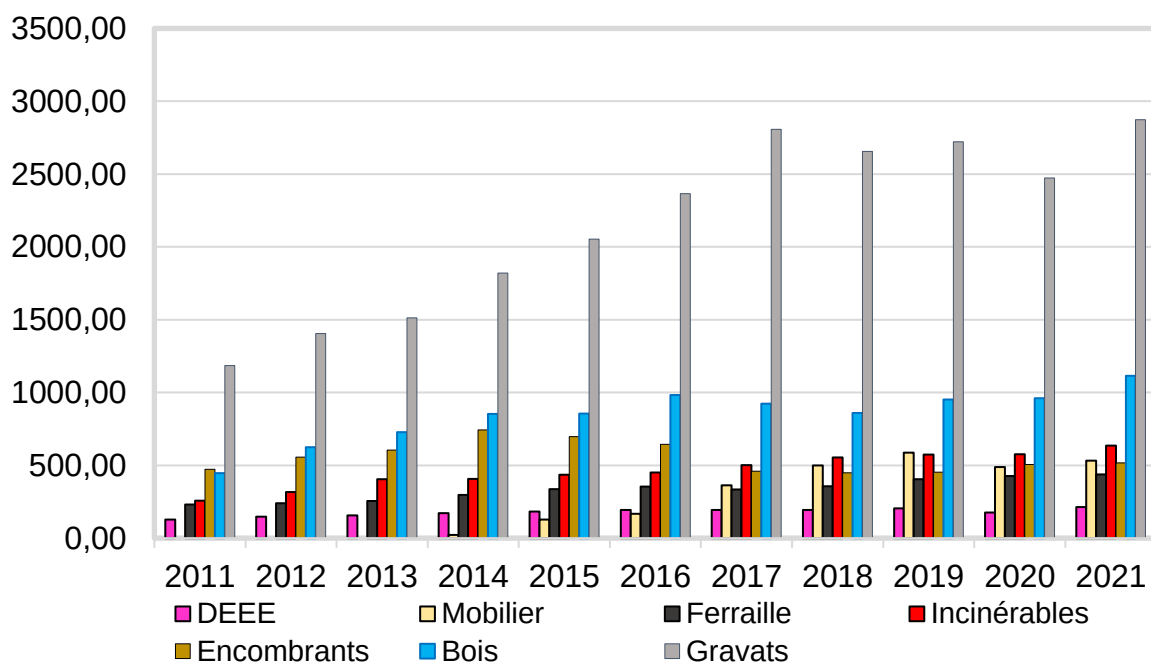


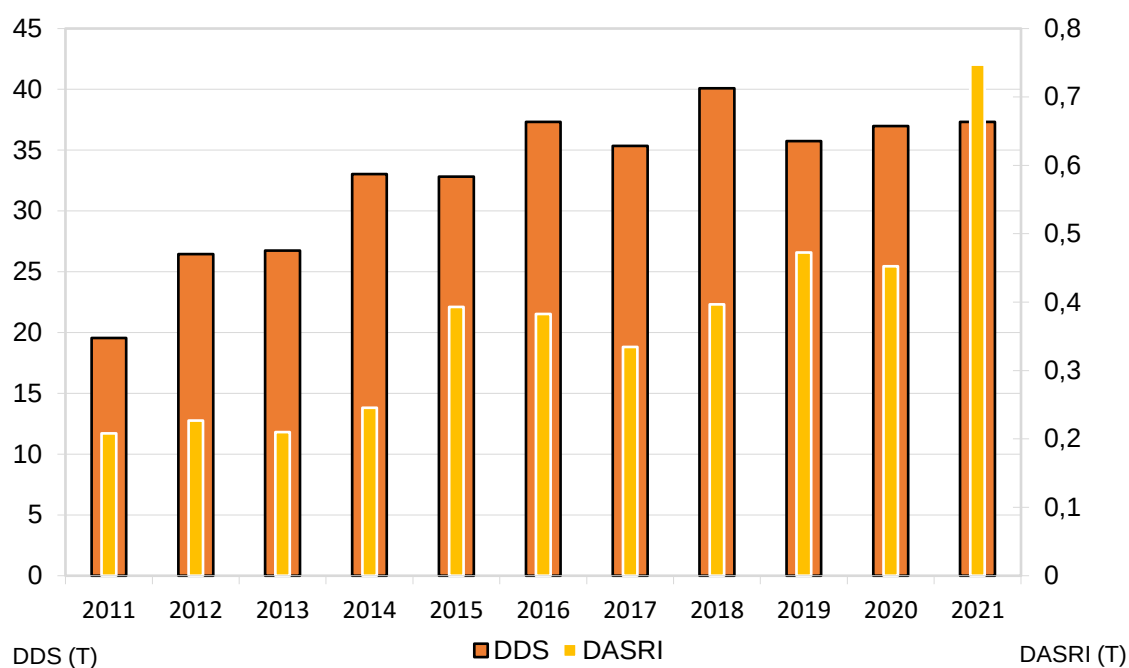
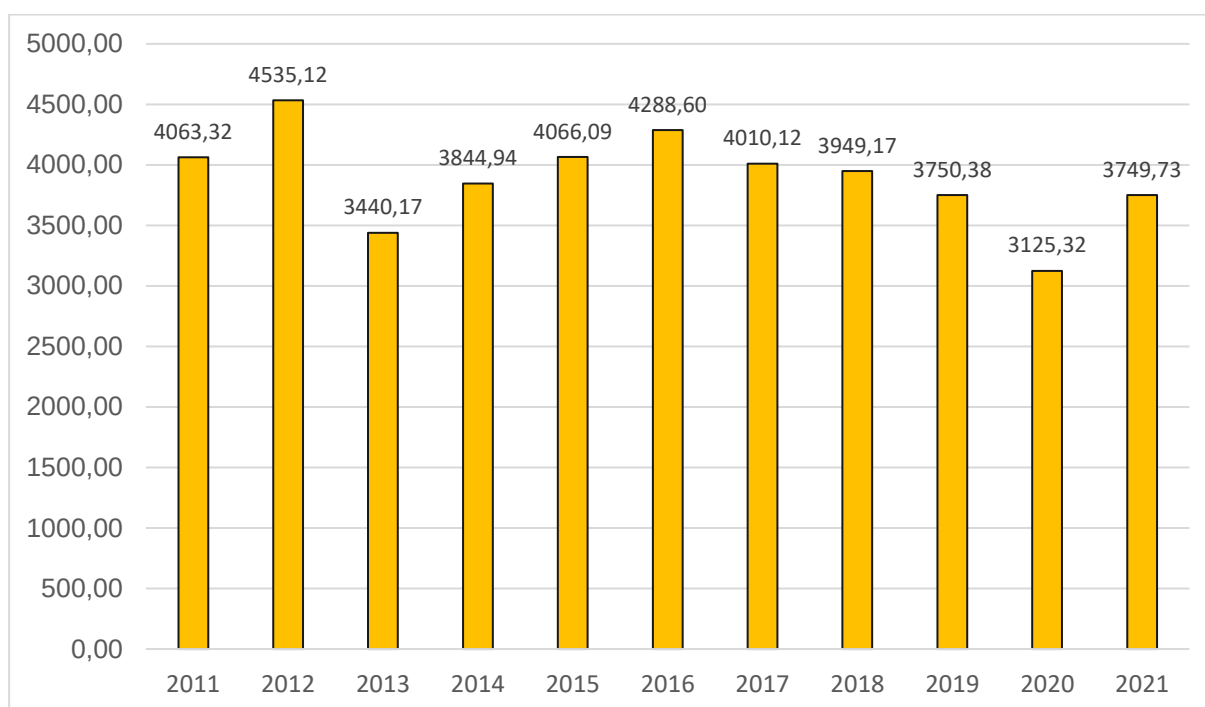
D – Evolution des collectes

Tonnages des emballages collectés

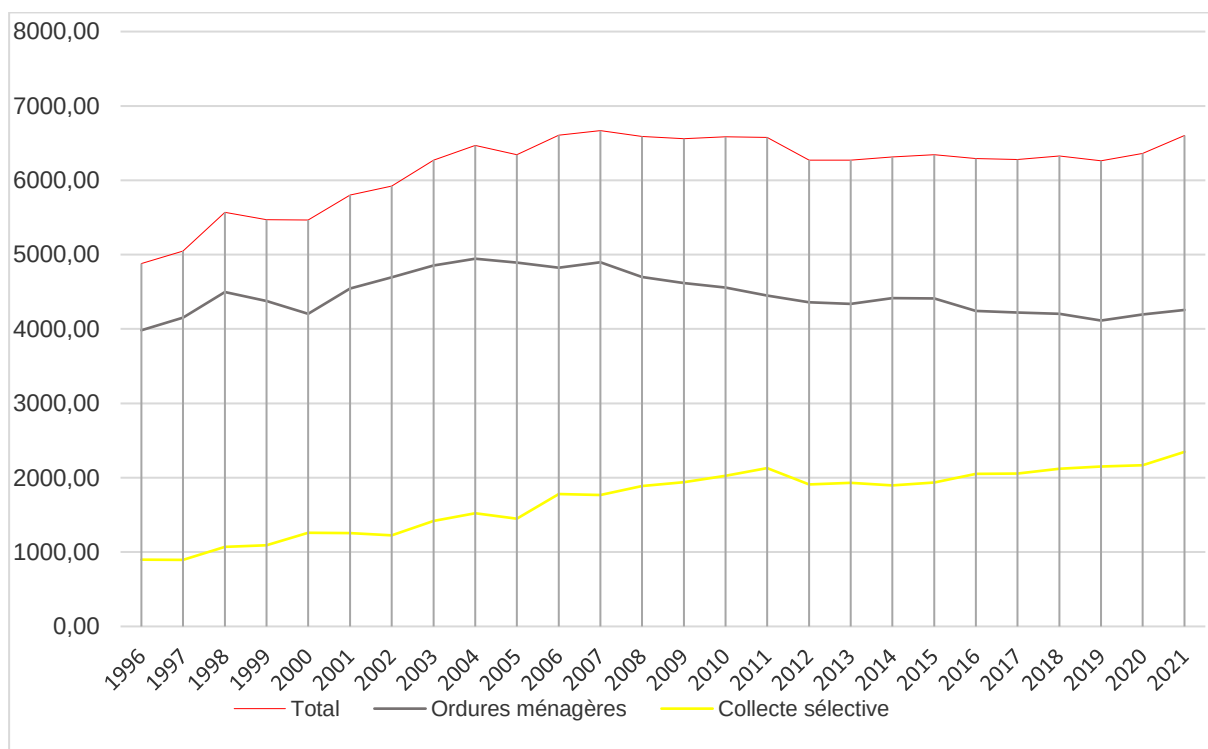
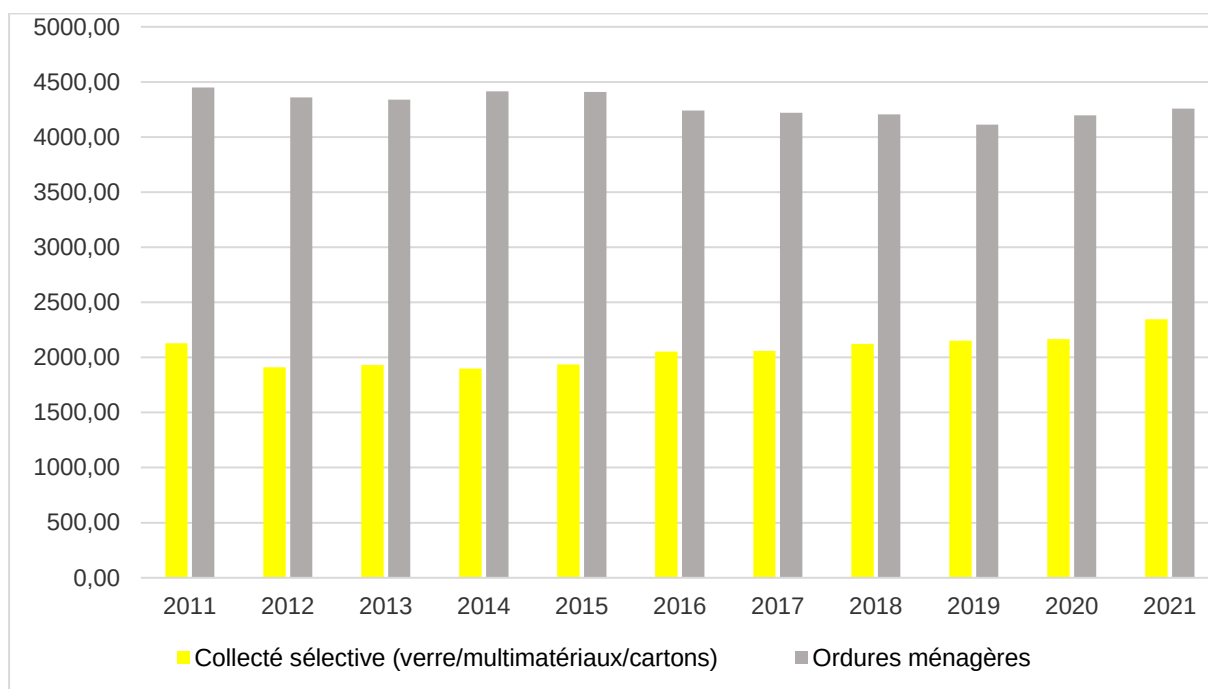


Evolution des tonnages collectés en déchèterie



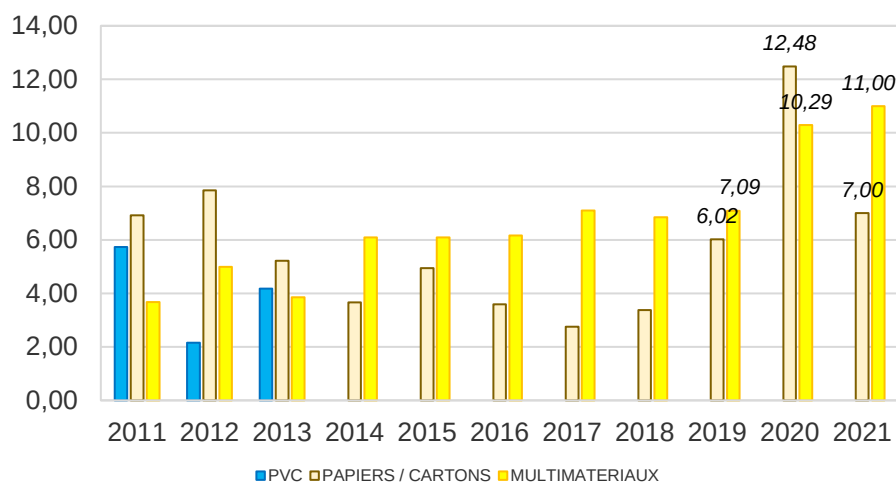
Déchèterie - Evolution des déchets dangereux**Déchets végétaux - Evolution des tonnages traités**

Evolution des tonnages OM et collecte sélective



E – La qualité des déchets de collecte sélective (les taux de refus)

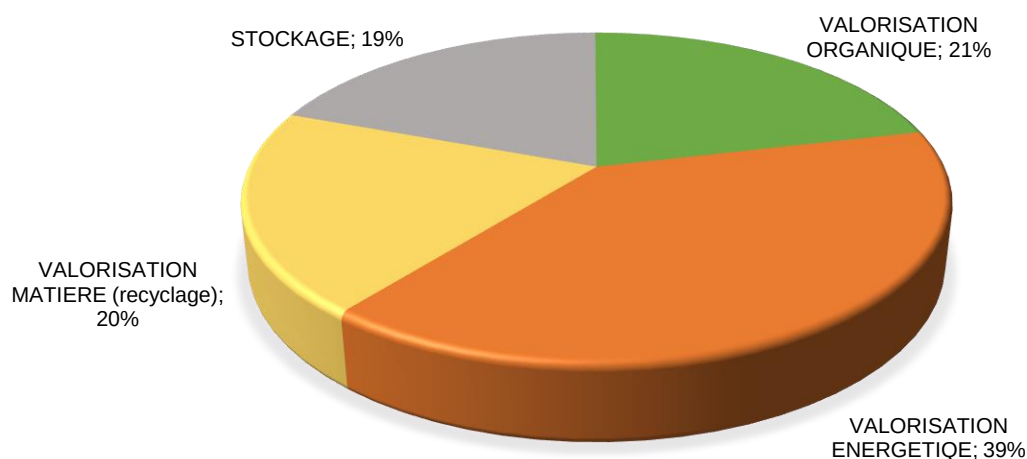
Evolution des taux de refus des emballages recyclables



Les taux de refus indiqués ci-dessus sont les taux facturés à la collectivité et sont basés sur les caractérisations.

F- Mode et taux de valorisation des déchets

Mode de valorisation des déchets en 2021 (sur un total de 17 567 tonnes)



LES INDICATEURS FINANCIERS

I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères

Les coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères sont ventilés en plusieurs catégories dont voici le détail :

Charges	€ HT/tonne
Charges fonctionnelles	12.92 €
Charges de prévention	1.35 €
Charges de pré-collecte	6.53 €
Charge de collecte	99.53 €
Charges de traitement	128.24 €
Produits (soutiens, aides)	4.10 €
Coût aidé total	244.47 €

A – Les coûts de pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères

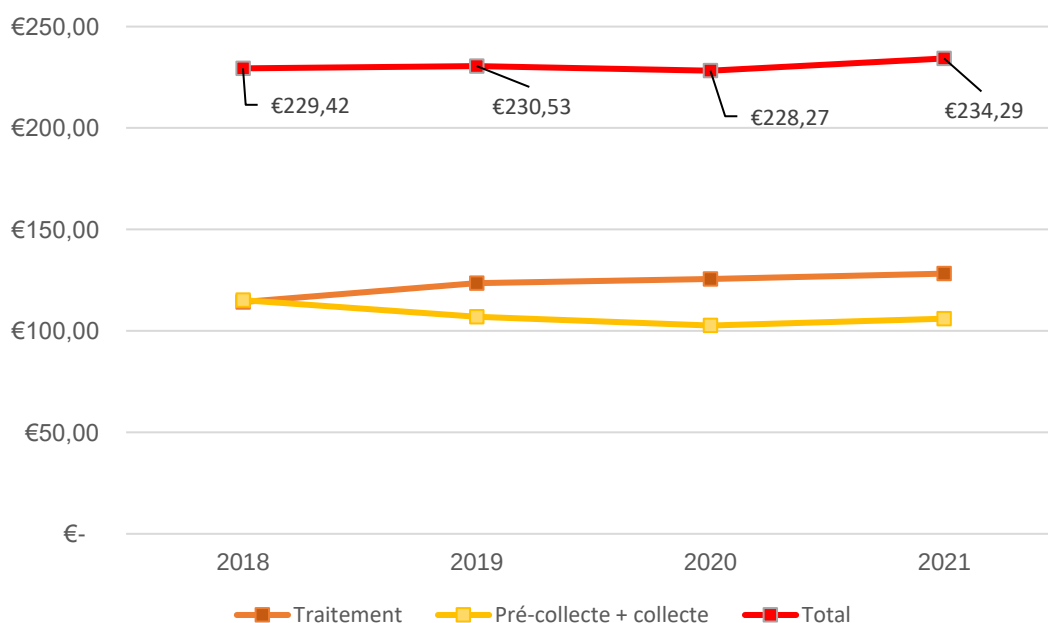
Le cout de pré-collecte et collecte des ordures ménagères en 2021 est de **106.05 € HT/ tonne** représentant **24.35 € HT/habitant**.
 Le coût de traitement est de **128.24 € HT**.

Le montant de la contribution incinération versée par la CCHPB en 2021 au syndicat VALCOR est de **703 833.27 € TTC**. Elle permet d'assurer l'incinération des ordures ménagères, des refus de tri et des incinérables de déchèterie.

Cette contribution comprend en plus de l'incinération :

- Les coûts de transfert des ordures ménagères
- Les charges de structure du syndicat.

Evolution du coût des OMR en € HT/tonne



B – La redevance

1 – Les tarifs

a – aux particuliers

Catégories de personnes desservies	Tarif annuel
Foyer comprenant + de 2 personnes	240 €
Foyer comprenant 2 personnes	204,00 €
Personne seule et location saisonnière	132,00 €
Résidence secondaire	165,00 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	33,00 €

La redevance permet de financer la collecte, le transport et le traitement de l'intégralité des déchets (ordures ménagères, recyclables, déchets de déchèterie) ainsi que la communication et les actions de prévention du service.

Une **augmentation sensible de 10 %** des tarifs de la redevance a été décidée en 2021 afin de tendre à un équilibre entre les recettes et les dépenses du service.

b – aux professionnels

1^{ère} tranche de 1 à 1000 Kgs	Professionnel demeurant sur le lieu d'exercice de l'activité	132 € - forfait
	Professionnel ne demeurant pas sur le lieu d'exercice de l'activité	240 € - forfait
Au-delà de 1000 Kgs		194 € - par tonne

En 2021, il a été décidé de facturer également aux professionnels une partie des coûts de collecte des déchets, jusqu'alors, seul le coût de traitement leur était facturé.

2 – Le produit de la redevance perçu en 2021

Redevance des particuliers	1 837 456 €
Redevance des professionnels	131 684 €
Soit un total de	1 969 140 €

II – Indicateurs relatifs au déchets recyclables (C)

A – Les coûts de collecte et traitement des différents flux de déchets recyclables par prestataire :

DEPENSES € HT				
Prestataire	VERRE	CARTON/PAPIER		MULTIMATERIAUX
	Collecte	Tri	Collecte	Tri et collecte
Le Goff Transports /Suez	32 876.95			(collecte) 131 604.98
Le Pape Environnement			46 989.70	
Ecotri		21 912.78		(tri) 168 882.69
Valcor				(collecte) 11 335.75
TOTAL DEPENSES	32 876.95	21 912.78	46 989,70	311 823.41
413 602.84 €				

Il est à souligner une augmentation importante des coûts de collecte des multimatériaux due à un changement de lieu de vidage et un renouvellement de marché en 2021.

B – les recettes perçues :

Les recettes liées aux déchets recyclables de collecte sélective proviennent :

- De l'éco-organisme en charge de la REP emballages ménagers et papiers : CITEO
- De la reventes des matériaux triés.

RECETTES €	
ECO ORGANISMES	
CITEO	255 093.78
REVENTE des matériaux	
Verre	20 315.27
Métaux / Plastique / ELA	33 734.22
Cartons / cartonnettes	42 566.16
Journaux magazines	10 991.46
Total repreneurs	107 607.11
Participation à la gestion du Centre de transfert de Méot	
Douarnenez Communauté et Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz	7 934.60
TOTAL RECETTES	370 635.49 €

Le coût total aidé (une fois les soutiens financiers et recettes perçues soustraits) par matériau sont les suivants :

- Emballages en verre : 6.93 € HT/tonne
- Papiers, cartons et emballages hors verre : 167.51 € HT/tonne.

III – Indicateurs relatifs aux déchets collectés en

A – Les tarifs appliqués aux dépôts des professionnels

Nature du déchet	Tarifs appliqués en € T.T.C.	
	Particuliers	Professionnels ou CESU dès le 1 ^{er} m ³
Encombrants	Pas de facturation	30 €/m ³
Gravats et déchets inertes		20 €/m ³
Déchets verts		12 €/m ³
Incinérables		30 €/m ³
Bois		30 €/m ³

B – Les coûts de gestion des déchets collectés en déchèterie

Les coûts de collecte, de transport et de traitement pour l'année 2021 (valeurs TTC en €) par flux collecté en déchèterie :

Nature du déchet	Collecte	Transport	Traitement	Total
Bois	29 216,00 €		114 147,23 €	143 363,23 €
DDS hors périmètre	1 518,00 €		8 903,59 €	10 421,59 €
DDS périmètre	121,00 €		- €	121,00 €
DEEE				- €
Encombrants		19 456,12 €	72 547,20 €	92 003,32 €
Gravats	22 309,03 €		18 022,24 €	40 331,27 €
Huiles minérales	1 076,10 €			1 076,10 €
Incinérables		30 877,03 €	89 707,00 €	120 584,03 €
Pneus	792,00 € *		96,00 €	888,00 €
Souches			1 513,37 €	1 513,37 €
Végétaux	25 572,17 €		41 014,95 €	66 587,12 €
Total	79 812,30 €	50 333,15 €	256 244,58 €	476 889,03 €

* Location de benne

Le coût complet des déchèteries en 2021 (charges fonctionnelles, coûts de collecte, transport et traitement) s'élève à 649 149 €.

C – Les recettes perçues pour les déchèteries

Les recettes en déchèterie proviennent de plusieurs sources :

- La facturation des dépôts des professionnels (uniquement acceptés à la déchèterie communautaire de Pouldreuzic)
- La revente de certains matériaux (métaux et batteries)
- Les soutiens des Eco-organismes

	Montant en €TTC
Facturation des dépôts des professionnels	19 245 €
Soutiens des éco-organismes	
Ecosystem (DEEE)	15 934.82 €
Ecomobilier (Mobilier)	19 960.06 €
EcoDDS (DDS)	2 185.90 €
Revente	
Revente des métaux	54 984.70 €
Revente des batteries	5 680.96 €
Total	117 991.44 €

Le coût complet des déchèteries est de 88.50 €/t soit 35.02 €/hab/an.

Une fois déduits les soutiens, la facturation des professionnels et les recettes liées à la revente des matériaux, pour l'ensemble des flux collectés en déchèterie, le coût total aidé est de **73.12 € HT / tonne** soit **28.93 € HT / habitant**.

III Tableau récapitulatif des coûts des différents déchets et comparaison

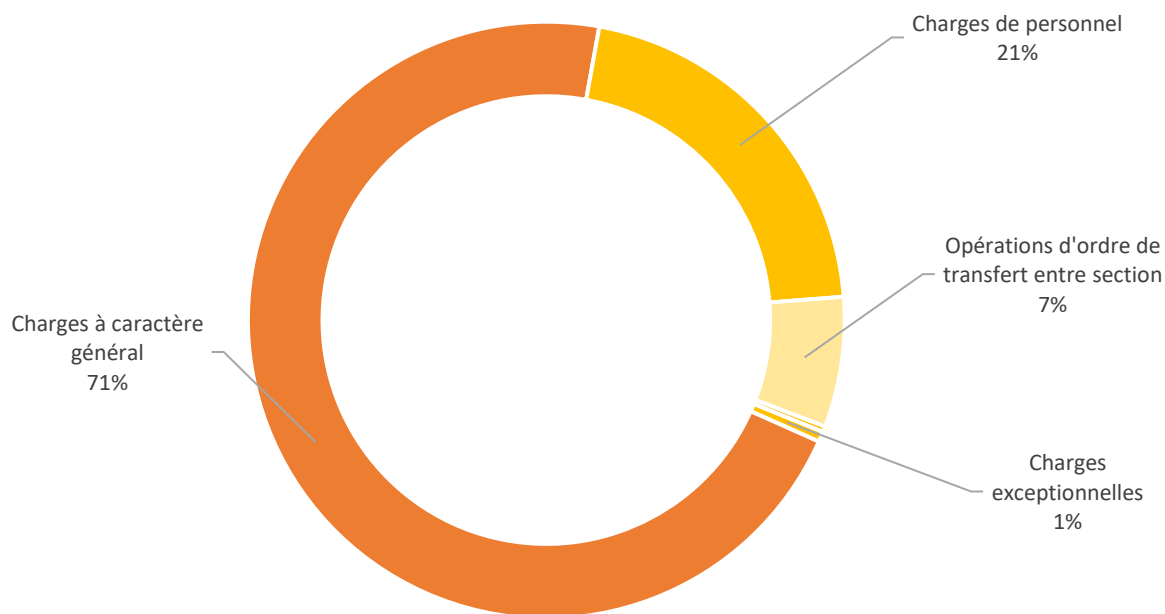
	Ordures ménagères	Verre	Collecte sélective multimatériaux	Déchets collectés en déchèterie
Coût aidé en € HT/tonne CCHPB	244.47 €	6.93 €	167.51 €	73.12 €
Coût aidé médian en € HT/tonne de collectivité de typologie semblable*	248 €	26 €	153 €	111 €
Coût aidé en € HT/habitant CCHPB	56.14 €	0.43 €	7.90 €	28.93 €
Coût aidé médian en € HT/habitant de collectivité de typologie semblable*	49 €	1 €	8 €	24.80 €

*collectivités mixtes à dominante rurale – Référence nationale 2018.

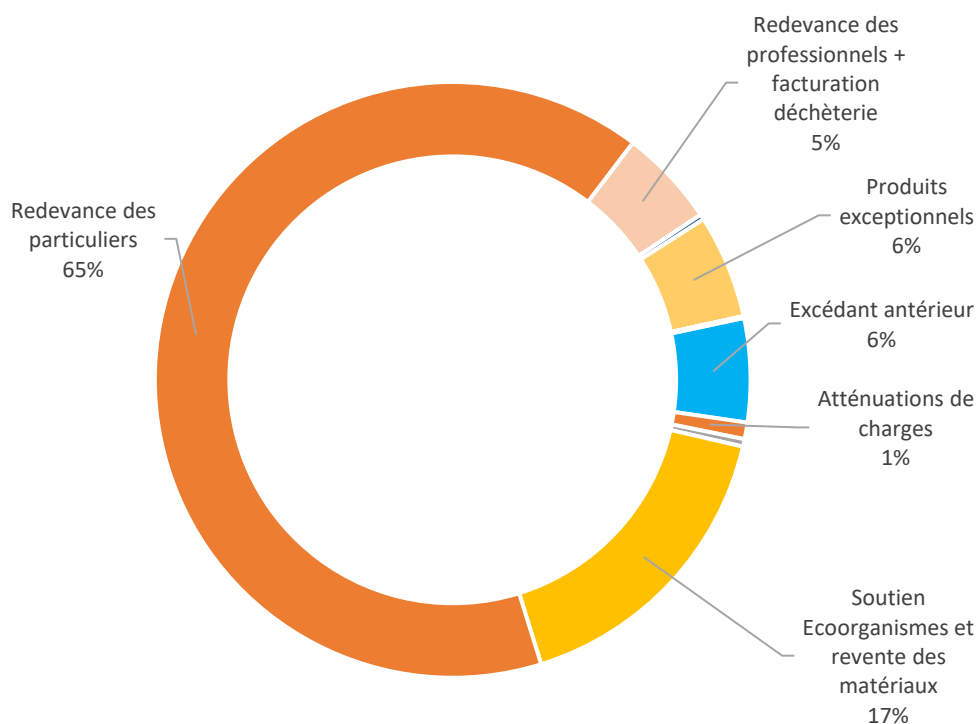
IV – Indicateurs relatifs au compte administratif 2021

A – LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses : **2 496 567.74 €**

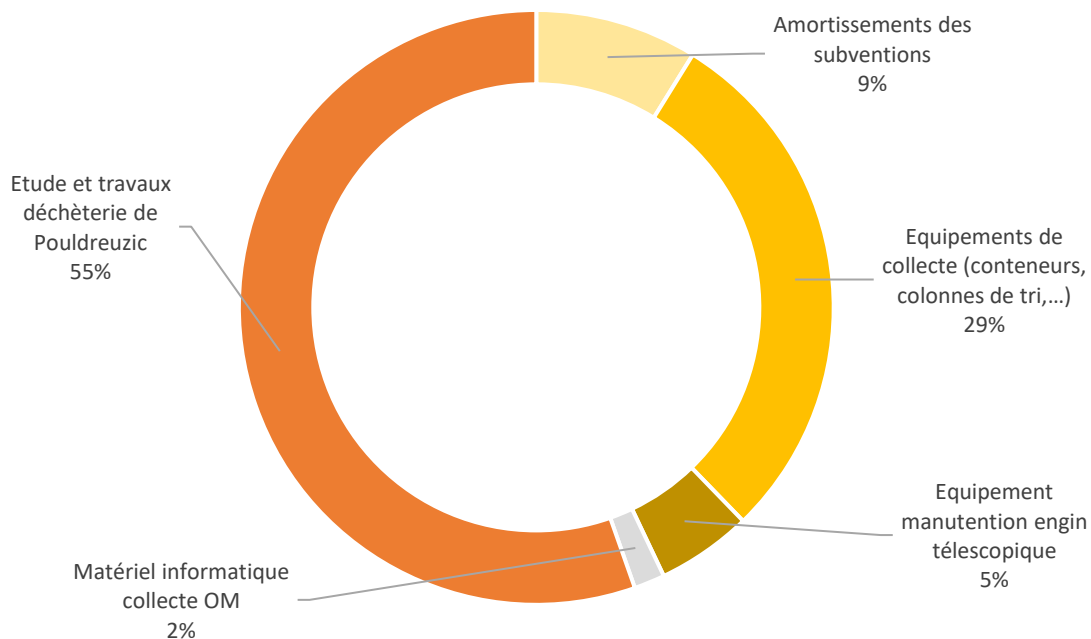


Les recettes : **2 762 317.48 €**

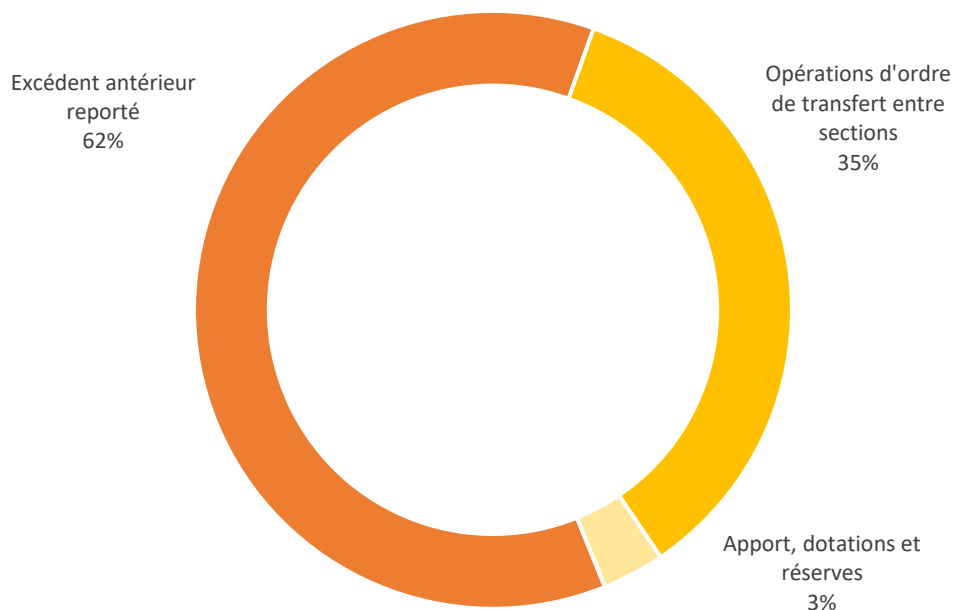


B – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses : **127 229.90 € en 2021**



Les recettes : **502 730.62 € en 2021**



Lexique

BOM	Benne à Ordures Ménagères
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
UVE	Unité de Valorisation Energétique